

C - ANNEXES

Le 7 décembre 2022

DEPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNES
DE
LES ESSARTS LE VICOMTE ET DE LA FORESTIÈRE

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER
UN PARC EOLIEN DIT « PARC ÉOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE
II » SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
DE
LES ESSARTS LE VICOMTE ET DE LA FORESTIÈRE (5 EOLIENNES ET 2
POSTES DE LIVRAISON) PAR LA
SOCIETE SAS
« PARC ÉOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE »**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE PREVU PAR L'ARTICLE R 123-18 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

L'article R 123-18 du code de l'environnement dispose en son 2e alinéa que "**dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations "**.

Ce document a pour mission de présenter les observations issues des contributions recueillies pendant la durée de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 octobre 2022 au 3 décembre 2022 (prolongation du 25 novembre au 3 décembre 2022).

Le dossier d'enquête a bien été mis à la disposition du public pendant les heures d'ouverture des mairies concernées. Ce dossier était également consultable sur ordinateur à la mairie de LES ESSARTS LE VICOMTE siège de l'enquête et sur le site internet de l'Etat dans la Marne.

Les personnes intéressées pouvaient consigner leurs contributions sur les 2 registres mis à leur disposition, par correspondance dans les mairies concernées et par voie électronique à l'adresse prévue par la DDT à charge pour elle de les communiquer au commissaire-enquêteur.

→ PERMANENCES : 5

Mes 5 permanences se sont déroulées dans les salles des mairies concernées aux jours et heures indiqués dans les 2 arrêtés préfectoraux à l'article 3 et à l'article 2, à savoir:

- le lundi 24 octobre 2022 à la mairie de LES ESSARTS LE VICOMTE de 9 h à 12h,
- le mercredi 9 novembre 2022 à la mairie de LA FORESTIÈRE de 14h à 17h,
- le lundi 21 novembre 2022 à la mairie de LA FORESTIÈRE de 9h à 12h,
- le vendredi 25 novembre 2022 à la mairie de LES ESSARTS LE VICOMTE de 14h à 17h,
- le samedi 3 décembre 2022 à la mairie de LES ESSARTS LE VICOMTE de 9h à 12h.

Ce sont au total 15 heures de permanence qui ont été assurées par le commissaire-enquêteur. **Soixante-deux (62) personnes** se sont déplacées lors des permanences.

**TOTAL DES CONTRIBUTIONS :
114 CONTRIBUTIONS REPRESENTANT 418 OBSERVATIONS**

→ CONTRIBUTIONS APPOSEES SUR LES 2 REGISTRES : 45

Liste des contributeurs par commune :

→ COMMUNE DE LES ESSARTS LE VICOMTE : 29 CONTRIBUTIONS – 38 PERSONNES

Anonyme
Xavier LETCHIMY
Elisabeth PLÉ
Thierry FLOBERT
Anonyme
Anonyme
Famille ARAGNO(Mario, Roseline, Stella)
Joël ARCIN
Elisabeth GAUDION
Mme et M. PALLY
Fabien JOLY
Alain GOUTHIER(courrier)
Anne NORMAND(courrier)

Qui sème le Vent(Association Protection Environnement Le Thoult Trosnay 51 210)
Babeth VAN MECHELEN (courrier)
Patrick VAN MECHELEN(courrier)
Gérard DUMONTEL(Association Sauvegarde Environnement des Riverains de Charleville 51)
Aurore JACQUET(courrier)
Alain SOHIER
Gérard DUMONTEL
Yves CHARPY (courrier)
Caroline ROLLET
Guillaume ROLLET(courrier)
Philippe ROLLET(courrier)
Thierry NAVA(courrier +annexe)
Martine GOUTHIER(courrier)
Elisabeth PLÉ (+ annexe)
Virginie LAMBERT(courrier)
Patrick BOUILLARD et Esther LE BERRE

→ COMMUNE DE LA FORESTIERE : 16 CONTRIBUTIONS - 24 PERSONNES

Alain SOURDET
Jean-Luc PERGENT (courrier)
Association « Protéger le site de LA FORESTIERE » (dépôt d'une pétition de 131 signataires)
Jean-Pierre RUELLE
Frédéric MULLER(courrier avec 1 annexe)
Pascal COCHET
Mme et M. GRIMON
Anne Moreau et Claire DELAVALAUX (courrier)
G. Pierre FOURNEAU (courrier)
Mme et M VARAGO
Cédric TOURNEUX
Marie-Ange MATHIEU(courrier)
Christophe MATHIEU(courrier)
Elisabeth PLÉ
Anonyme
Irène PIERRAT-VIAT

→ CONTRIBUTIONS ADRESSEES PAR INTERNET : 74 dont 4 reçues également par courrier et 1 envoyée à deux reprises

Syndicat Général des Vignerons(SGV)
Paul JEANNELLE
Elisabeth PLÉ (contribution + annexe)
Laura JEANNELLE
Association ASSOM51(Arrêt du Saccage du Sud-Ouest Marnais)
Louise MATRAT
André JOURJON

Marc LEURQUIN
Colette LEURQUIN
Gabrielle SIMON
Marie-Christine DIJON
Marie-Josèphe MATRAT
Pascal GUEDON
André JOURJON
Elisabeth PLÉ
Christine, Jean-Luc, Sébastien LEROUX
Claude, Jean-Yves FAURE
Martine TOURNEUX
Mathieu TOURNEUX
Elise TOURNEUX
Anne GONCALVES
Philippe JEANNELLE
Virginie LAMBERT
Marie FRANCOIS
Gérard VOGLER
Anne MOREAU et Claire DELAVAU (reçu également par courrier)
Ernest MONTALI
Mohammed BOUINANE
Franck MICHE
Aude SEMAT épouse NICOUD et Guillaume NICOUD
T. JOUGLET
Justine PIGOT
Gérard DUMONTEL (reçu également par courrier + complément)
Elisabeth PLÉ
Véronique FORT NAVA
Geneviève DEL OMO
Mme DOREY
Sébastien BOZZOLINI
Brigitte MANGINDHER
Franck MICHÉ
Claude LECOMTE
Morgane MICHÉ
Marie-Lise CHANIN
Francis TETREAU
Monique GRESSIN
Delphine AUBERT (Association S.A.P.E.)
Nelly JACQUOT-PREAUX
Pierre LÉNA
Xavier LETCHIMY (Associations Don QUICHOTTE et ECEP51)
Elisabeth PLÉ
Jonathan POIGNET et Cindy TRIQUENOT
Thierry NAVA (reçu également par courrier)
Guillaume NICOUD
Philippe ROLLET

Marc SCHNELL (Association ADENOS)
Jacques BILESIMO
Stéphane DUBOIS (Association APENC51)
Xavier PARISOT
Gaëtane LETCHIMY
Cédric TOURNEUX
Clémence SAUVAGE
Virginie LAMBERT (reçu également par courrier)
Mireille BOUSQUET (reçu 2 fois)
Jean-Louis PARISOT
Fanny DUPUIS
Jocelyne LE DEUC
Samuel FOURNAISE
Thierry DUPUIS
Anthony BOGO
Arthur DUPUIS
Prisca DESOBEAU
Xavier PARISOT
Caroline PARISOT
Justine BURGOS

→ PÉTITION : 1 -131 signataires

Elle a été initiée par l'association « Protéger le site de La Forestière ». Les signatures ont été recueillies de septembre 2021 à octobre 2022. Destinée à l'origine au conseil municipal de LA FORESTIÈRE, pour lui demander de se mettre en conformité avec l'opinion majoritaire de la commune, cette pétition a également été remise au commissaire-enquêteur.

→ THEMES ABORDES PAR LES CONTRIBUTIONS

Comme souvent en pareille circonstance, les opposants se sont davantage mobilisés que les partisans de l'éolien. 78 % des contributions sont défavorables au projet contre 22 % qui approuvent le projet d'extension.

Les quelque 418 observations recueillies, très variées, abordées ou évoquées par les contributeurs qui se sont déplacés pendant les permanences et hors de celles-ci ou qui ont adressé leurs contributions par internet touchent 17 thèmes que l'on peut regrouper en 4 grandes thématiques :

I / INFORMATION, ORGANISATION, DOSSIER D'ENQUÊTE :

- le manque d'information de la part du promoteur,
- l'absence de consultation municipale,
- les données divergentes ou mensongères du dossier et des brochures concernant la production d'électricité,
- la mise en place tardive du dossier sur internet,

2022

20

TC

J P A

- l'absence pendant 8 jours de 2 documents sur le site de la préfecture,
- l'absence de mise à jour de pièces du dossier suite à la modification du projet (gabarit des éoliennes),
- la difficile accessibilité de certaines données notamment acoustiques,
- les baux emphytéotiques et le consentement éclairé des propriétaires,
- l'absence dans le dossier du plan d'affaire prévisionnel et de l'échéancier de la dette bancaire,
- l'absence de cartes à jour pendant l'E.P.

II / NUISANCES ET IMPACTS :

- les nuisances sonores
- les nuisances visuelles,
- les infrasons,
- les nuisances magnétiques,
- les impacts sur le paysage,
- les impacts sur l'avifaune,
- les impacts sur les chiroptères,
- la taille des futures éoliennes au regard du parc existant,
- l'effet barrière des 3 lignes d'éoliennes,
- la proximité de la forêt de la Traconne classée en ZNIEFF II ,
- la mortalité avifaunistique,
- la baisse de la valeur immobilière du bâti,
- l'inutilité du plan de bridage (baisse du rendement et consigne gouvernementale),
- les effets cumulatifs avec les autres parcs.

III / IMPLANTATION :

- la saturation du sud-ouest marnais et du département,
- l'encerclement du secteur,
- l'incompréhension concernant l'implantation d'éoliennes refusées en 2011,
- l'inégale répartition des éoliennes dans le département, la région GRAND EST et les autres régions,
- la distance d'implantation (700 m) par rapport aux habitations (préconisation de 1500 m de l'Académie de Médecine),
- les distances de 200 m non respectées de 2 éoliennes par rapport aux lisières et boisements,
- le raccordement au poste source non détaillé techniquement et financièrement,
- la zone d'implantation dans la zone d'exclusion Charte Maisons, Coteaux, Caves de Champagne,
- la proximité des coteaux viticoles,
- les recommandations de 3 académies de l'Institut de France demandant de ne plus construire d'éoliennes sur terre mais uniquement en mer et à 40 km des côtes,
- l'absence de référence par rapport à l'AVAP de la ville de PROVINS.

IV DOUTES ET INCERTITUDES A PROPOS DE L'EOLIEN :

- une énergie verte et renouvelable mais intermittente et aléatoire,
- une participation à la production d'électricité et au mix énergétique,
- un rendement énergétique faible avec nombre d'inconvénients,

- la construction et la déconstruction des éoliennes pas si vertueuses que cela,
- le démantèlement à la charge de qui en cas de disparition du promoteur ou de faillite ?

Les tableaux en annexe (grille de synthèse et grille des thèmes) synthétisent les contributions et récapitulent les thèmes recueillis lors de cette enquête publique. Sur les tableaux, les contributions ont été affectées d'un numéro d'ordre précédé de la première lettre de la commune **E** pour LES ESSARTS LE VICOMTE et **F** pour LAFORESTIÈRE, les courriels portent la lettre **C** et ont été numérotés par ordre d'arrivée.

°
° °

Telle est la synthèse constituée de 7 pages et de 2 annexes que je sou mets et remets ce 7 décembre 2022 au représentant de la SAS Parc Eolien des Portes de Champagne II en application de l'article 123-18 du code de l'environnement.

La Société SAS Parc Éolien des Portes de Champagne dispose de 15 jours pour me faire part de ces remarques sous forme d'un mémoire en réponse qu'appellent de sa part ces éléments portés à sa connaissance.

Le 7 décembre 2022

Le Commissaire Enquêteur



Jean-Pierre GADON

Pour la SAS Parc Eolien des Portes de Champagne II



ENQUÊTE PARC EOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE II

GRILLE DES THÈMES

LEGENDE : E= LES ESSARTS LE VICOMTE, F=LA FORESTIÈRE, C=COURRIEL, CHAQUE LETTRE ÉTANT SUIVIE DU NUMÉRO D'ORDRE DU REGISTRE ET D'ENREGISTREMENT DU SITE INTERNET

NUMÉRO DE LA CONTRIBUTION	ANALYSE- SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS, COURRIERS et COURRIELS	PRINCIPAUX THÈMES DÉGAGÉS	AUTRES ITEMS ÉVOQUÉS
E1	Bienfaits de l'éolien	Source d'énergie non nocive Appréciation subjective des éoliennes Pas de bruit dans notre commune	Biodiversité ne subit pas de gêne Amélioration de la fiscalité des communes
E2	Manque d'Information	Aucune réunion d'information pour cette E.P. Manque d'impartialité des élus	Demande une réunion publique
E3	Manque d'Information		Demande une réunion publique
E4	Protection des Monuments historiques	Eoliennes du parc actuel déjà visibles du parc du château Monument historique à protéger Opposition à l'éolienne E1	Saturation Seuil d'acceptabilité dépassé
E 5	Avis favorable au projet	Problématiques énergétiques Indépendance énergétique grâce à l'éolien	
E 6	Avis favorable au projet	Energie propre Risque écologique faible	Retombées financières pour les collectivités

E 7	Contre le projet d'extension	Nuisances (bruit et explosion de lumière rouge) Vue dénaturée sur la forêt Projet ne rapporte rien aux habitants (prix de l'énergie) Eoliennes ne tournent pas souvent Paysages défigurés	Pas de concertation Projet étudié sans personne Baisse de l'immobilier Pas d'emploi assuré en France Panneaux solaires assureraient la production d'électricité pour les habitants
E 8	Défavorable	Nuisances sonores	Impacts sur les migrants
E 9	Défavorable	Nuisances sonores amplifiées la nuit Paysages dénaturés Dévaluation du bâti	Répartition inégale des éoliennes
E 10	Défavorable	Nuisances sonores et visuelles	Aucune retombée sur les factures EDF
E 11	Défavorable L'éolien c'est du vent C'est une abomination	Pollution visuelle Eoliennes déjà refusées Proximité forêt domaniale Faune perturbée par l'existant Sentiment d'emprisonnement	Inégale répartition des éoliennes Perturbation hertzienne Village devient une zone industrielle Bassin d'emploi négligeable n'attirant pas les installations
E 12	Non à tout nouveau projet d'extension	Pollution visuelle Encerclement des villages Nuisances sonores Mortalité des animaux volant	Installation trop proche de la forêt de la Traconne
E 13	Opposition à toute nouvelle implantation	Nuisances visuelles Mortalité des oiseaux	Partager les efforts avec toutes les régions Démantèlement Inconvénients pour les habitants mais pas d'avantages
E 14	Protégeons les humains, les animaux, les oiseaux et les chiroptères	Arrêt du développement éolien dans la Marne et plus spécifiquement dans le sud-ouest marnais Consultation des habitants Décisions préfectorales suivies et cohérentes	Enquête auprès des habitants qui subissent des nuisances avant d'en rajouter d'autres L'enquête publique pose des difficultés d'expression et bloque la population

		Interdiction d'installer des éoliennes à proximité des habitations et à proximité des forêts	
E 15	Contre le projet d'extension De l'acceptable à l'insupportable	Détérioration des paysages Nuisances sonores et visuelles Pas de respiration paysagère Saturation Impression de vivre dans des aires industrielles Trop proches des maisons et des forêts	Trop d'éoliennes dans le département Population pas correctement informée Pas de consultation des habitants
E 16	Contre le projet d'extension	Encerclement des villages Plus d'éoliennes, plus de nuisances Implantation des éoliennes trop proche des habitations et de la Traconne	Pas d'information pour les villages voisins Pas de consultation des habitants
E 17	Opposition à l'implantation du parc	Effets de saturation avec les autres parcs Dégradation de la qualité de vie des habitants Impacts sur la faune Effet barrière avec 3 lignes d'éoliennes Implantation dans la zone d'exclusion de l'UNESCO	Retard pour la mise du dossier sur site Pas de consultation des habitants Communes avoisinantes non informées Pas de suivi depuis 2015 du parc existant
E 18	Contre l'extension du parc	Eoliennes entravent et tuent des oiseaux et des chauves-souris Illégale l'implantation à moins de 200 m des lisières Saturation du paysage Eoliennes plus hautes et plus grandes augmentent les impacts Zone d'exclusion de l'UNESCO Impacts sur la santé	Enquête publique pas pratique pour les actifs Pas de consultation des habitants Inégale répartition des éoliennes

E 19			Confirmation de la position négative du conseil municipal de Châtillon sur Morin sur les extensions de parc
E 20	Contre l'extension	Périmètre de protection oublié pour la ville de PROVINS ?	
E 21		Saturation Impact paysager	Recommandations de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée Nationale
E 22	Avis favorable		
E 23	Avis favorable	Projets éoliens à taille humaine utiles et bienvenus Pas de baisse de l'immobilier Bruit et vue ne choquent pas	Utile mix énergétique en complément du nucléaire Seuls les opposants se manifestent
E 24	Favorable à l'implantation	Fait suite à une ZDE prévue pour 11 éoliennes Energie propre Consommation régionale Risque écologique faible Retombées financières	Seuls les opposants se manifestent
E 25	Totalement opposé au projet	Saturation Atteintes aux paysages Positionnement des machines Mortalité des oiseaux Nuisances visuelles	Du tolérable à l'inacceptable Département traité comme une colonie Colère et frustration des habitants Fractures sociales Sentiment d'abandon Monstrueuse inégalité territoriale
E 26	Non à tout projet d'extension	Pollution visuelle Encerclement du village Nuisances sonores, vibratoires et magnétiques Mortalité des oiseaux	Ruine de l'investissement dans notre commune et notre maison

E 27	Opposition au projet	Lien fort entre la forêt de la Traconne et les habitants de la Forestière	Symbole de la fin d'une politique décadente de l'énergie Redressement du pays avec une politique énergétique d'avenir, pas avec du vent
E 28	Contre l'extension	Zones à fort enjeux écologiques ne sont pas évitées par le parc Parc actuel dans zone avec enjeux non négligeables pour les chiroptères, densification préjudiciable. Bridage n'est pas une solution pour tout Production d'électricité différente en fonction des documents	Trop d'approximations ou d'éléments non certains dans les réponses du porteur de projet
F1	Pas d'opposition au projet	Le souffle de l'éolienne la plus proche de chez lui n'est pas une gêne	
F 2	Défavorable au projet	Non-respect des chemins de randonnées Eoliennes enlaidissent le paysage	Peu d'efficacité des éoliennes
F 3	Pétition de 131 signataires destinée aux élus de la commune leur demandant de se mettre en conformité avec la majorité de l'opinion	Nuisances Positionnement de 3 éoliennes abandonnées en 2013 Dépréciation de l'immobilier Impacts sur les humains et les animaux	Envahissement des parcs éoliens sans tenir compte des habitants
F 4	Favorable au projet	Continuation du parc existant Pas de problème actuellement	Avantages : production d'électricité, participation au mix énergétique, emploi et harmonie dans la plaine.
F 5	N'est pas contre l'éolien mais dit stop à l'invasion.	Pourquoi remettre les éoliennes refusées en 2013 ?	Répartition des éoliennes dans le département

		Encerclement futur et désorientation des migrateurs Nuisances non prises en compte	Course à l'argent des propriétaires fonciers et investisseurs Production d'électricité aléatoire
F 6	Opposition au projet	Atteinte à l'environnement naturel et paysager Distance de 500 aux habitations (1 km en Allemagne !) Construction et déconstruction des éoliennes n'ont rien de vertueux.	Productivité faible Collusion entre les grands propriétaires fonciers Baisse de l'immobilier En fin d'utilisation si faillite ou retrait du projet que se passe-t-il ?
F 7	Contre l'extension du projet	Déjà des nuisances sonores et visuelles avec le parc existant	Baisse valeur immobilière de leur maison
F 8	Désarroi face aux choix faits par la commune	Avec investissements éolien et solaire le nucléaire classique, produirait plus de 50% d'électricité décarbonée contre 12% à ce jour	Installer davantage d'éoliennes c'est transformer la majorité silencieuse en activistes remontés
F 9	Opposition au projet	Participation à l'effort demandé Apport de ces installations quasiment nul Impacts chiroptères et migrateurs Proximité sites « Patrimoine de l'Humanité » Energie pas si écologique que ça	Forcing et lobbying par les entreprises concernées Diffusion chiffres souvent erronés
F 10	Contre le projet	Documents publicitaires mais pas impacts négatifs du projet Pas de consultation de la population Eoliennes refusées en 2011 refont surface mais plus hautes	Incompréhension quant à la répartition des éoliennes (commune, département, autres régions)
F 11	Opposition au parc	Parc imposé à la population	Avis défavorable de la population dans son ensemble

F 12	Opposition au projet	Faible intérêt économique par rapport aux inconvénients et nuisances(détérioration paysage, proximité village, atteintes aux biodiversités, démantèlement)	Zones rurales sont-elles écoutées ? Pas de soutien des maires Marne largement contributeur énergies renouvelables Enquête publique par mail plus profitable
F 13	Opposition au projet	Faible intérêt économique par rapport aux inconvénients et nuisances(détérioration paysage, proximité village, atteintes aux biodiversités, démantèlement)	Zones rurales sont-elles écoutées ? Pas de soutien des maires Marne largement contributeur énergies renouvelables Enquête publique par mail plus profitable
F 14		Données acoustiques difficilement accessible Comment interpréter certains codes comme SM2G Dans la pièce 5, taille des machines non actualisée	
F 15	Courrier inexploitable		
F 16	Favorable au projet	Pour la santé préfère les éoliennes aux centrales nucléaires	Candidate à l'implantation d'une éolienne
C 1	Défense et Gestion de l'appellation Champagne	Respect de la zone d'exclusion définie par l'UNESCO Plan paysage éolien du vignoble de Champagne de FEE	Covisibilité avec le vignoble des éoliennes A1 et F1 en raison de leur hauteur
C 2	Opposition au projet, une minorité impose sa vision et les nuisances à la majorité	Encerclement et saturation Énergie intermittente et aléatoire Proximité des habitations et de la forêt de la Traconne Chiffres de production d'électricité différents selon les endroits du dossier ou des plaquettes distribuées	La Région a suffisamment contribué à l'éolien Il faut trouver d'autres alternatives, moins envahissantes et plus efficaces et productives

		Image de la Champagne et protection du patrimoine vivant	
C 3	Documents du dossier d'enquête	Dossier d'enquête mis seulement en place sur le site internet de la Préfecture le 10 octobre suite à l'intervention de plusieurs personnes	Absence de 2 documents sur le site internet de la Préfecture pendant 10 jours
C 4	Opposition à ce projet d'énergie renouvelable mais intermittente et aléatoire	Absence d'information et de consultation publique Documents mis tardivement à la disposition du public Invasion anarchique saturant le paysage Nuisances sonores et visuelles Eoliennes trop proches de la forêt	Image de la Champagne et de son patrimoine vivant
C 5	Opposition radicale au projet	Envahissement éolien du sud-ouest marnais Saturation Incidences sur le tourisme et sur la valeur de l'immobilier	Energie intermittente et non programmable Energie pas si verte qu'on le croit Proximité d'une ZNIEFF 2 remarquable par sa biodiversité
C 6	Invasion de parcs dans le département et opposition à cette extension	Implantation des éoliennes (1 à 700 m des habitations et 2 machines à moins de 200 de la Traconne)	Insuffisances (garde au sol et bridage) à l'égard des chiroptères et de l'avifaune pour empêcher mortalité.
C 7	Analyse des conclusions et préconisations du rapport d'enquête de 2011	Préconisations de l'époque non suivies d'effets (évaluation indépendante et périodique) ZDE restreinte Eoliennes trop proches des bourgs	Préconisations (200 m des espaces boisés, recul de 700 minimum de toute habitation, recul porté à 1000 m par rapport aux bourgs)
C 8	Mépris de la population	Rendement ridicule Propriétaires et promoteurs en tirent profit	Aucun intérêt pour la population
C 9	Assez d'éoliennes !	Village site d'expérimentation !	Pas d'éoliennes dans d'autres départements :

			anormal et inadmissible
C 10	Pas opposée aux énergies renouvelables mais en profond désaccord avec l'extension du parc	Profusion de parcs dans la Marne Energie intermittente et non stockable Pourquoi ne pas tenir compte de l'avis de la population ? Valeur de l'immobilier Pas d'emploi pour la population Atteinte à la biodiversité Profits pour les entreprises privées sans tenir compte de l'intérêt général et du bien commun	Financement du démantèlement en cas de défaillance ou d'obsolescence ?
C 11	Intermittence de l'éolien Aucune concertation Aucune information préventive Pas de consultation	Nuisances sonores et visuelles Recommandations de l'Académie de Médecine non prises en compte Atteinte à la faune et à la biodiversité	Chute de la valeur des biens immobiliers
C 12	Contre l'extension du parc	Envahissement Nuisances amplifiées par la taille des éoliennes Atteintes à la biodiversité	Répartition inégale des éoliennes départements et régions Mépris pour la population
C 13	Pas opposée aux énergies renouvelables mais en profond désaccord avec l'extension proposée	Invasion du secteur Zone encadrée 2 Eoliennes à moins de 200 m des lisières F4 à 700 m des habitations	Elaboration d'une répartition des éoliennes selon des critères scientifiques pertinents Profits au détriment de l'intérêt général Financement du démantèlement en cas de défaillance ?
C 14	Relecture des conclusions et avis du C.E. de 2011	Impact ornithologique pose question Propagande mais pas brochure d'information Suivi environnemental après la mise en route du parc	Maigres contreparties accordées au village Economie locale qui risque de se dégrader

		<p>Pas de concertation avec la population</p> <p>Extension avec 3 éoliennes refusées en 2011</p> <p>Population s'est prononcée contre l'implantation comme il y a 10 ans</p> <p>Impact sonore des éoliennes</p> <p>Méconnaissance de la zone d'exclusion</p>	
C 15	Parc dans une zone repérée dès l'origine comme inadaptée	<p>3 éoliennes refusées en 2011 repropoées</p> <p>Prise en compte insuffisante de la densité de l'habitat</p> <p>Zone mortifère pour la faune volante malgré une garde au sol relevée</p> <p>Seuils inadmissibles pour les impacts sonores</p>	Projet méprisant pour la population
C 16	Opposition au projet	<p>Eoliennes dénaturent le paysage</p> <p>Perturbations de la biodiversité</p> <p>Décuplement des nuisances</p>	<p>Tout ceci n'est qu'une question d'argent</p> <p>Villages non labellisés proies de projets éoliens</p>
C 17	Refus de l'extension	<p>Saturation du sud-ouest marnais</p> <p>Plaisir d'habiter la campagne se réduit obéré par des machines de 150 m de haut, la forêt de la Traconne menacée, les impacts sonores, un bridage qui sera évité en raison du manque d'énergie, la biodiversité atteinte.</p> <p>Zone d'exclusion UNESCO</p> <p>Raccordement électrique</p>	<p>Dossier d'enquête trop épais empêchant de l'étudier dans le détail</p> <p>Bilan carbone des éoliennes</p> <p>Coût du démantèlement et par qui ?</p> <p>Recyclage des éoliennes</p>
C 18	Opposée au projet d'extension	<p>Pollution visuelle</p> <p>Nuisances sonores</p>	<p>Envahissement</p> <p>Inégale répartition des éoliennes dans le</p>

		<p>Hauteur de 150 m à 700 m des habitations</p> <p>Forêt de la Traconne classée ZNIEFF à proximité et des éoliennes à moins de 200 m</p> <p>Incohérence totale pour une production minimale</p> <p>Démantèlement</p> <p>Pas d'indépendance énergétique</p>	<p>département(Reims et Epernay sont préservées) et dans le Grand Est (1 ère région oenotouristique de France)</p> <p>La Forestière se situe dans l'Aire d'Appellation Champagne et dans la zone d'exclusion définie par la Charte UNESCO.</p>
C 19	Avis très négatif concernant le projet	<p>Trop proche du village</p> <p>Trop proche de la forêt domaniale</p> <p>2 éoliennes à moins de 200 m de la forêt</p>	<p>Inscription patrimoine mondial de l'Unesco</p> <p>Destruction de l'image de la Champagne</p>
C 20	Avis défavorable concernant le projet	<p>Trop proche du village et de la forêt</p> <p>Impacte les espèces protégées</p> <p>Nuisances sonores et visuelles</p>	<p>Alternatives aux énergies fossiles</p> <p>Patrimoine mondial de l'Unesco</p> <p>Image du vignoble</p>
C 21	Contre le projet	<p>Impacts sonores, visuelles vont être augmentés</p> <p>Etudes acoustiques sans tenir compte des vents dominants</p> <p>Eoliennes situées à moins de 200 m des lisières</p> <p>Forêt classée en ZNIEFF</p> <p>Effet barrière des 3 lignes</p> <p>Dégradation des paysages</p>	<p>Population pas correctement informée</p> <p>Pas de consultation publique</p> <p>Invasion anarchique</p> <p>449 éoliennes en service, 184 autorisées et 317 en instruction</p> <p>Répartition inégale des éoliennes</p> <p>Eolien ne bénéficie pas à l'emploi local ou national</p> <p>Inscription UNESCO</p>
C 22	Contre ce projet	<p>Nuisances sonores et visuelles</p> <p>Destructions des paysages</p> <p>Energie intermittente et aléatoire</p>	<p>Encerclement</p> <p>Répartition inégale des éoliennes</p> <p>Cupidité des uns génère des nuisances à d'autres</p> <p>Bridage inutile car débridage demandé par le gouvernement</p>

			Habitants supportent la facture sans avantages
C 23	Avis tout à fait défavorable	Effort collectif avec le premier parc Bilan et impacts sur le parc existant Acharnement, implantations massives et envahissement Impacts et nuisances avec proximité des habitations Proximité de la forêt et dangers pour l'avifaune Absence de consultation des habitants	Solutions alternatives à nos consommations d'énergies fossiles Doute sur le développement anarchique de l'éolien Doutes sur la fiabilité des données d'EDF Re La Champagne classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco
C 24	Contre le projet	Proximité habitations Pas d'étude acoustique avec vent NO Aucun suivi environnemental	Vivre à la campagne et non en bordure d'une zone industrielle
C 25	Favorable	Attrait pour le pactole	Moqueries et ironie à l'égard de ceux qui se plaignent de tout Décision finale du préfet
C 26	Contribution traitée en F8		
C 27	Opposition au projet	Pas de consultation du promoteur Documents promotionnels, publicitaires et mensongers Projet plus dévastateur en raison de la taille des éoliennes	Mépris à l'égard de la population Refus de 3 éoliennes il y 10 ans Surcharge et saturation du département
C 28	Opposition au projet	Etendue des dégâts déjà causés Dénaturation des paysages Dégradation de la faune Nuisances sonores et visuelles	Faible rendement énergétique Préservation pour l'avenir
C 29	Opposition au projet	Soucis de santé à cause de l'éolienne F3	Prêt à la lutte devant le T.A. comme d'autres

		Profit de certains propriétaires Pas de réelle information pour la population Baisse de la valeur du bâti	Endroit invivable si extension
C 30	Opposition au projet	Nuisances sonores Saturation visuelle Nuisances environnementales (habitats naturels et biodiversité) Effet barrière Impact sur le patrimoine bâti	Inégale répartition des éoliennes Nécessaire de préserver et non d'attaquer l'environnement
C 31	Opposition au projet	Projet trop proche de la Traconne, trop d'impacts, trop de béton, trop d'impact sur la cohésion sociale, trop de manque de bon sens, trop de finances et de chantage financier	Eolien rapporte à quelques-uns et nuit à la majorité des autres
C 32	Très défavorable au projet	Nuisances sonores et visuelles Négatif pour la biodiversité Eoliennes à moins de 200 m de la Traconne Impact environnemental Manque d'information de la population	Parc de 6 tolérable, parc de 11 pas tolérable Densification conduit à l'encerclement Energie éolienne pas aussi verte qu'annoncée Enquête publique pas pratique pour ceux qui travaillent
C 33 ET 33 BIS	Opposition au projet	La contribution 33 bis évoque les baux emphytéotiques signés sans consentement du propriétaire qui n'avait pas connaissance du dossier et ne pouvait pas apprécier tous les aspects. Absence d'éléments techniques et financiers concernant le poste source	Thèmes 33 traités en E 17

C 34	Opposition au projet	Modifications apportées au projet absentes de plusieurs pièces du dossier	
C 35	Non extension du parc	Habitants du secteur ont largement contribué à la politique énergétique Poursuivre l'encerclement serait dommageable	Justice dans la répartition territoriale des éoliennes
C 36	Avis défavorable	Impacts négatifs existants Saturation Désinformation	Massacre de notre environnement
C 37	Avis défavorable	Non à l'incohérence et au bridage illusoire Non au déni de démocratie Impact paysager dévastateur Inégalité des territoires Charte UNESCO bafouée Impact négatif sur la valeur immobilière Impact lumineux intolérable Impact sonore nuisible Distance insuffisante des habitations Impact négatif sur l'avifaune et les chiroptères Impacts négatifs sur les faisceaux hertziens	Travaux de raccordement ? Garanties financières insuffisantes pour le démantèlement Plan d'affaire prévisionnel et échéancier de la dette bancaire absents du dossier
C 38	Opposition au projet	32 éoliennes dans un rayon de 4 km ça fait beaucoup Impact paysager	Choix de vivre à la campagne et pas en périphérie d'une zone industrielle
C 39	Contre le projet	Manque d'information Pas de consultation des habitants Envahissement Impact paysager Photomontages mensongers Impact sanitaire Impact sonore Mortalité anormale de la faune volante	Inégalités territoriales Refus d'être un département expérimental Mort du tourisme Pas de suivi environnemental du premier parc

		Atteintes à la biodiversité	
C 40	Farouchement opposé	Vent pas suffisamment propice dans le secteur Disparition des chauve-souris et des oiseaux Observation d'oiseaux morts au sol Pollution visuelle	Demande de respect de la population
C 41	Défavorable	Dossier comporte des erreurs Arguments du pétitionnaire sont faux Trop près de la Traconne Covibilité avec Provins	Pétitionnaire ne tient pas compte des recommandations de la MRAe Risque de conflit avec les habitants Croyance en une manne foncière Location de terrain pratique douteuse
C 42	Défavorable	Défigure le paysage Mort de l'oénotourisme Impact sanitaire Au-delà des seuils limites tolérés pour le bruit Bridage modère le bruit mais contre-productif Infrasons pas pris en considération Impacts sur l'avifaune Perturbations hertziennes	Acharnement sur le sud-ouest du département Coût écologique des éoliennes Facteur de charge de 20% Nécessité d'avoir de nouvelles centrales à gaz ou à charbon Garantir rachat vente des biens au prix du marché avant implantation
C 43	Projet fortement déconseillé	Avis d'un membre de l'Académie des Sciences	Plus de constructions d'éoliennes sur terre et seulement en mer à plus de 40 km des côtes : rapport de l'Institut (académies sciences, beaux-arts et sciences morales et politiques)
C 44	Opposition au projet	Saturation : multiplicité anarchique des parcs Ignorance des directives de covisibilité depuis la ville de Provins Charte éolienne des Coteaux Maisons et	Extension refusée en 2011 Absence de dérogation pour la menace à l'égard des espèces protégées

		Caves de Champagne ignorée Proximité des habitations et de la distance par rapport à la forêt Encerclement de La Foresti7re	Absence de consultation des habitants Convention d'Aarhus (favoriser la participation du public)
C 45	Opposition au projet	Construction à 200 m d'une ZNIEFF Bridage va être supprimé Plus de respect pour les migrants Charte UNUSCO ignorée Catastrophée par la transformation du secteur	Energie intermittente
C 46	Refus implantation	En bordure de la Traconne Garde au sol Saturation AVAP de Provins	Absence de consultation des habitants
C 47	Désaveu de cette extension	Saturation Plus d'oiseaux migrants Tourisme menacé	Mensonges sur le démantèlement, le recyclage et les subventions
C 48	Opposition au projet	Zone d'implantation enclavée et boisée Importante densité dans ce périmètre 2 éoliennes à moins de 200 m des éoliennes Eoliennes à 700 m des habitations (préconisation de 1500 m de l'Académie de Médecine) 3 éoliennes avis défavorable en 2011 Pas de consultation de la population	Projet en contradiction avec les recommandations essentielles formulées dans le rapport des académies de l'Institut de France
C 49	Opposition au projet	Parcs éoliens proches pas actualisés Proximité des habitations Minimise les impacts	Déni de démocratie Désinformation Bien commun ou intérêt personnel chez les élus Production carbone

		<p>Covisibilités avec patrimoine local et Provins cité médiévale</p> <p>Dévaluation des biens</p> <p>Désertification entraînant catastrophe pour le tourisme</p>	<p>Production d'énergie et facteur de charge</p> <p>Pales non recyclables</p>
C 50	Opposition au projet	<p>Nuisances actuelles importantes</p> <p>Déni de démocratie</p> <p>Gain de GES tout à fait relatif (recalculé, en baisse de 70%)</p> <p>Attrait touristique massacré</p> <p>Invasion su sud-ouest</p> <p>Encerclement des villages</p> <p>Charte de protection des coteaux champenois situés à moins de 6 km de ce parc</p> <p>Enjeux chiroptères</p> <p>Accords EUROBATS non respectés</p> <p>Non respect des MTES pour évaluation activité des chiroptères</p> <p>Impact acoustique</p> <p>Impact paysager</p> <p>Impact visuelle</p> <p>Bridage symptomatique d'une incohérence dans le projet</p>	<p>Réflexion sur les conclusions et avis du C.E. de 2011</p> <p>Pas de suivi environnemental sur le parc I</p> <p>Inégalité de répartition sur le territoire</p> <p>Territoire prisé par les résidents secondaires parisiens</p> <p>Mépris pour les habitants</p> <p>Mieux informer les propriétaires avant la signature des baux</p> <p>Plaquettes du promoteur mensongères</p> <p>Démantèlement avec garanties insuffisantes</p>
C 51	Contre le projet	<p>Population pas correctement informée</p> <p>Pas de consultation publique</p> <p>Invasion anarchique</p> <p>Augmentation des nuisances avec des éoliennes plus hautes</p> <p>Trop proches des habitations</p> <p>Informations erronées pour les études acoustiques</p>	<p>Calme et charme de la campagne</p> <p>Porteur n'a pas répondu aux demandes de la MRAe</p> <p>Eolien ne bénéficie pas à l'emploi</p>

		Proximité de la ZNIEFF pour les éoliennes E1 et F1	
C 52	Opposition au projet	Thèmes traités en E 25	
C 53	Opposition au projet	Impacts nombreux sur l'environnement	Ressources locales humaines, patrimoniales, naturelles ou culturelles méritent d'être encore mieux mises en valeur et non attaquées par des demandeurs non publics Intérêt d'une reforestation aux retombées locales bien plus communes, utiles et pérennes.
C 54	Totalement favorable au projet	Revenus complémentaires pour les communes Pas de problème de santé à 800 m des éoliennes Grues cendrées reviennent au printemps	Energie éolienne complète le nucléaire Mégawatt éolien moins cher Démantèlement facile
C 55	Profond désaccord avec le projet	Manquement à la démocratie au niveau de l'information Projet n'apporte rien au territoire Energie intermittente et aléatoire Gâchis de terres cultivables Saturation Vignoble sézannais protégé par la charte UNESCO Implantation des éoliennes Zone d'exclusion de la charte UNESCO Covisibilité avec la cité de Provins Impact paysager	Inégalités des territoires

C 56	Fermement opposé au projet	Production aléatoire et non pilotable avec un facteur de charge inférieur à 25% Impact visuel Covisibilité avec le château d'Esternay Impacts sonores Préjudice au tourisme	Manque de sérieux et de rigueur dans la rédaction du document Pas de référence à l'AVAP de Provins Meilleure répartition des éoliennes
C 57	Opposé au projet	Destruction cadre de vie Absence de documents sur le site de la DDT Secteur dans le périmètre de l'AVAP de Provins Proximité directe de la ZNIEFF Proximité des habitations Impact sur les aquifères Impact sur les paysages de jour comme de nuit Trouble anormal du voisinage Dévalorisation immobilière Effets cumulatifs non pris en compte Saturation	Conflit d'intérêt Méthodes utilisées par les promoteurs manquent de transparence et de probité Actualisation des cartes devraient être obligatoires lors de l'E.P. Facteur de charge sciemment omis Démantèlement Consultation des habitants en amont
C 58	Avis favorable	Développement raisonné de l'éolien Zone prévue à cet effet sans développement anarchique	Important la promotion de cette énergie Pas d'immobilisme
C 59	Soutien à l'extension	Plus intelligent d'agrandir les parcs existants que d'en créer de nouveaux	Favorable à l'expansion des énergies vertes
C 60	Contre l'installation de nouvelles éoliennes	Le parc existant est une participation citoyenne intelligente et acceptable Coût des démontages, traitements des maladies et autres dommages collatéraux Moins-values à venir	Partage dans les régions Plan à technique vertueuse pour assumer le vrai démantèlement Gestes extrémistes de la population désœuvrée Comment vendre un projet acceptable

			sans contrepartie réelle Personnes physiques devront assumer les réparations du désordre
C 61	Favorable	Développement éolien à échelle humaine Esthétisme pour la préservation des campagnes	Expansion de l'éolien plus saine que le nucléaire
C 62	Défavorable	Thèmes traités en E 28	
C 63	Favorable extension	Environnement approprié et non anarchique Favorable au développement de la commune Mesuré et raisonnable	
C 64	Favorable extension	Pas de nuisances depuis 10 ans	Faire face au contexte tendu des prochaines années Pas d'immobilisme
C 65	Favorable extension	Environnement approprié et non anarchique Favorable au développement de la commune Mesuré et raisonnable	
C 66	Favorable extension	Environnement approprié et non anarchique Favorable au développement de la commune Mesuré et raisonnable	
C 66 bis	Favorable extension	Environnement approprié et non anarchique Favorable au développement de la commune Mesuré et raisonnable	
C 67	Favorable extension	Bénéfique pour la commune	
C 68	Favorable extension	Environnement approprié et non anarchique	

		Favorable au développement de la commune Mesuré et raisonnable	
C 69	Favorable extension	Pour le développement des énergies vertes Aucune nuisance due aux éoliennes préférant leur présence à celle d'une centrale nucléaire	
C 70	Favorable extension	Environnement approprié et non anarchique Favorable au développement de la commune Mesuré et raisonnable	
C 71	Favorable expansion	Aucune nuisance	Energie éolienne à privilégier pour l'avenir
C 72	Favorable	Déplore la présence constante des opposants	Climat compliqué pour une enquête saine
C 73	Favorable	Pas de nuisances Pas de mortalité avicole Energie renouvelable propre et durable Eoliennes plus jolies que les lignes de poteaux électriques	Intéressant d'étendre les parcs plutôt que d'en créer de nouveaux
C 74	Favorable	Subventions pour les communes Développement qui n'est pas anarchique Favorable à l'avenir de la commune	

ENQUÊTE PAR ÉOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE II

GRILLE DE SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS, COURRIERS ET COURRIELS

LÉGENDE : E= LES ESSARTS LE VICOMTE, F=LA FORESTIÈRE, C=COURRIEL, CHAQUE LETTRE ÉTANT SUIVIE DU NUMÉRO D'ORDRE DU REGISTRE ET D'ENREGISTREMENT DU SITE INTERNET

THEMES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	COMMENTAIRES
ORIGINE ET NUMÉRO OBSERVATION	DOSSIER / E.P.	EMPLOI	NUISANCES / SANTÉ	FINANCES COMMUNALES	ENERGIE RENOUVELABLE	MIGRATIONS	DONNÉES DIVERGENTES	IMMOBILIER / ARGENT	PAYSAGE / UNESCO / APPELLATION CHAMPAGNE	RÉUNION PUBLIQUE INFORMATION	ENCERCLEMENT	ENERGIE ALÉATOIRE FAIBLE RENDEMENT	SATURATION	ÉLUS/DÉCIDEURS/P.P.	AVIFAUNE/CHAUVES-SOURIS	EOLIENNES	PLAN DE BRIDAGE	Anonyme : favorable au projet et à l'éolien en général, appréciation subjective des éoliennes, pas de bruit dans la commune, pas de problème avec la biodiversité, énergie produite sur notre territoire, amélioration de la fiscalité des communes pour faire des investissements.
E-1			PAS DE NUISANCES	AMÉLIORATION FINANCES	ENERGIE RENOUVELABLE										PAS DE PROBLEME			

E-2					INFORMATION			Attitude Elus												<p>Xavier LETCHIMY pour l'association DON QUICHOTTE pour Châtillon sur Morin indique qu'il n'y a pas eu de réunion d'information pour cette E.P. Il précise qu'il y a un manque d'impartialité des élus et demande expressément une réunion publique pour informer la population.</p>
E-3				INFORMATION																<p>Elisabeth PLÉ pour l'association « Protéger le site de La Forestière » demande une réunion publique pour informer la population.</p>
E-4			DONNEES CONTRADICTOIRES		SATURATION				EOLIENNES											<p>Thierry FLOBERT, Château des Granges à La Noue indique que les éoliennes du parc actuel sont déjà visibles du parc du château. Maintenant il y a saturation dans les villages du secteur où le seuil d'acceptabilité est maintenant dépassé. Il relève des contradictions dans l'étude d'impact à propos des covisibilités sur le château, classé monument historique. Il est opposé à ce projet et particulièrement à l'éolienne E1 qui sera visible de jour et de nuit, pales et nacelles.</p>

E-5																							Anonyme : donne un avis favorable à l'extension au regard des problématiques énergétiques et en particulier de notre indépendance.
E-6																							Anonyme : considère que l'éolien peut apporter un complément non négligeable à nos besoins pour remplacer les énergies fossiles. Reste favorable au projet prévu au départ pour 11 éoliennes avec des avantages : énergie propre, retombées financières, consommation régionale et risque écologique faible.
E-7																							<p>La famille ARAGNO se déclare contre le projet en raison de : pas de concertation, projet étudié sans personne, vue sur la forêt dénaturée, baisse prix habitations, impacts sonores, machines souvent à l'arrêt, parc ne rapporte rien aux habitants, pas d'emploi assuré, détérioration des paysages. Cette famille estime avoir suffisamment participé à l'effort et propose d'équiper les maisons de</p> <p>PAS D'EMPLOI ASSURÉ</p> <p>NUISANCES VISUELLES ET SONORES</p> <p>PARC NE RAPPORTE RIEN</p> <p>PRODUCTION FAIBLE</p> <p>Énergie et indépendance</p> <p>RISQUE FAIBLE</p> <p>RETOMBÉES FINANCIÈRES</p> <p>DÉTÉRIORATION PAYSAGE ET VUE</p> <p>PLUTÔT DES PANNEAUX SOLAIRES</p> <p>PARC PRÉVU POUR 11 ÉOLIENNES</p>

																					panneaux solaires assurant la production d'électricité.
E-8											NUISANCES SONORES	NUISANCES SONORES	PERTURBATIONS MIGRATEURS								Joël ARCIN se plaint des nuisances sonores actuelles et craint pour l'avenir. D'autant qu'habitant de la Gare, il constate que c'est le passage des migrants.
E-9											NUISANCES SONORES /SANTÉ			DÉVALUATION DU BÂTI	DÉTÉRIORATION PAYSAGES					TROP ET MAL RÉPARTIES	Elisabeth GAUDION se plaint du bruit. Depuis l'installation du parc elle a des acouphènes. Elle regrette cette invasion d'éoliennes mal réparties, les paysages dénaturés et la dévaluation du bâti.
E-10											SONORES ET VISUELLES			RETOMBÉES FACTURES EDF						DOUTES SUR LE RECYCLAGE	Mme et M. PALLY se plaignent des nuisances sonores (impossible de dormir fenêtre ouverte en août) et visuelles. Ils regrettent qu'il n'y ait aucune retombée sur leurs factures EDF. Ils mettent en doute le recyclage des éoliennes enfouies en terre.
E-11											NUISANCES SONORES,			DÉPRÉCIATION IMMOBILIERE						DISTANCE 1500 M PRECONISEE	Fabien et Sylviane JOLY craignent que cette extension accroisse le sentiment d'emprisonnement et une pollution visuelle. Ils regrettent la présence de 3

E-12		NUISANCES SONORES ET VISUELLES										<p>éoliennes refusées une première fois au mépris de la forêt domaniale de la Traconne et de la faune perturbée par l'existant. La multiplication des éoliennes fait fuir les installations dans notre région et les Hauts-de-France. Le projet ne tient pas compte de la limite de 1500 m préconisée. Ils signalent la perturbation de la réception hertzienne et la dépréciation immobilière.</p>
E-13		NUISANCES VISUELLES			INCONVÉNIENTS MAIS PAS D'AVANTAGES	ZONE SACRIFIÉE	ENCERCELEMENT	SATURATION	FORTE MORTALITÉ	RÉPARTITION INÉGALE/ DÉMANTÈLEMENT	<p>Alain GOUTHIER dénonce la pollution visuelle, l'encercllement des villages, les nuisances sonores et la mortalité des animaux volant. Il appuie son argumentaire avec les caractéristiques des éoliennes du projet et l'inégale répartition sur le territoire national.</p>	<p>Anne NORMAND se plaint du trop grand nombre d'éoliennes du secteur considérant que les riverains qui ont tous les inconvénients n'ont aucun avantage en matière énergétique. Elle s'inquiète du démantèlement. Elle dénonce la mortalité</p>

<p>avifaunistique importante et les migrations mises en difficulté en raison de parcs trop rapprochés.</p>	<p>Association « Qui sème le Vent » demande l'arrêt du développement éolien dans la Marne et plus spécifiquement dans le Sud-Ouest marnais. C'est un scandale pour une région viticole dont la charte UNESCO est bafouée en permanence. L'association demande également une enquête auprès des habitants qui subissent déjà des nuisances, que les décisions préfectorales soient suivies et cohérentes, l'interdiction d'installation d'éoliennes à proximité des habitations.</p>
<p>E-14</p>	<p>Association « Qui sème le Vent » demande l'arrêt du développement éolien dans la Marne et plus spécifiquement dans le Sud-Ouest marnais. C'est un scandale pour une région viticole dont la charte UNESCO est bafouée en permanence. L'association demande également une enquête auprès des habitants qui subissent déjà des nuisances, que les décisions préfectorales soient suivies et cohérentes, l'interdiction d'installation d'éoliennes à proximité des habitations.</p>
<p>E-15</p>	<p>Babeth VAN MECHELEN considère que la population n'a pas été correctement informée par le promoteur et qu'il n'y a pas eu de consultation des habitants. Il y a trop de projets éoliens dans la Marne et dans ce secteur ce qui provoque un encerclement des villages sans respiration paysagère. Dépréciation des biens</p>

<p>immobiliers, détérioration des paysages, mortalité des oiseaux et des chiroptères, impacts sonores et visuelles, alors que le choix de vivre à la campagne ce n'est pas celui de vivre au bord d'une zone industrielle.</p>	<p>Patrick VAN MECHELEN dénonce le manque d'information des villages voisins ainsi que les éléments menongers de production sur la plaquette, l'absence de consultation, l'absence de prise en compte des parcs voisins, le manque de logique avec l'implantation de 2 éoliennes refusées lors du premier projet. Il considère qu'avec davantage d'éoliennes, il y aura plus de nuisances : sanitaire avec le syndrome éolien pour les humains, sur l'avifaune avec plusieurs éoliennes à moins de 200 m de la Traconne, à la biodiversité dans un environnement classé en ZNIEFF.</p>
	<p>IMPLANTATION ILLÉGALE EUROBATs</p>
	<p>ATTEINTE A LA BIODIVERSITÉ</p>
	<p>SATURATION</p>
	<p>ENCERCLEMENT</p>
	<p>PRODUCTION MENSONGERE SANS IMPACTS NÉGATIFS</p>
	<p>NUISANCES / SYNDROME ÉOLIEN</p>
<p>E -16</p>	

E - 17	<p>Gérard DUMONTEL (association ASERC51)</p> <p>évoque le souci informatif ayant empêché la lecture de l'avis de la MRAE sur le site de la Préfecture mais reconnaît que la prolongation d'enquête est un geste. Il dénonce l'absence de consultation des habitants et le manque d'informations développées à l'égard des habitants et des communes voisines dont l'effet de saturation s'impose aussi à elles. Cette extension accentue la dégradation de la qualité de vie des habitants.</p> <p>M. DUMONTEL mesure par ailleurs les conséquences de cette implantation pour la biodiversité au regard des éoliennes à moins de 200 m des lisières et de l'effet barrière constitué par les lignes prévues. Il signale la disparition de 25 espèces d'oiseaux dans les environs et craint que le débridage accentue tous ces impacts. Il précise que le projet se situe dans la zone d'exclusion de la charte UNESCO.</p>
	IMPLANTATIONS TROP PROCHES DES LISIERES
	MORTALITÉ IMPORTANTE ET DISPARITION D'ESPÈCES
	SATURATION
	MANQUE D'INFORMATION ? DE CONSULTATION
	NUISANCES SONORES ET VISUELLES / NON RESPECT CHARTRE UNESCO
	ABSENCE DOSSIER MRAE SUR LE SITE COMPENSÉE PAR PROLONGATION D'ENQUÊTE

E -18	ORGANISATION E.P.		NUISANCES SONORES ET VISUELLES							ABSENCE DE CONSULTATION PUBLIQUE / MANQUE D'INFORMATIONS							MORTALITÉ ACCENTUÉE AVEC MACHINES PRÉVUES	IMPLANTATIONS TROP PROCHES DES HABITATIONS	<p>Aurore JACQUET trouve que l'enquête publique ne permet pas aux gens qui travaillent de pouvoir échanger avec le C.E. ou/et le promoteur. En l'absence de consultation publique elle considère que l'avis de la population n'est pas représenté. Elle dénonce les impacts sur les oiseaux en raison de la taille des éoliennes et de leur implantation à moins de 200 m des lisières. Elle s'insurge contre l'inégale répartition des éoliennes sur notre territoire. Enfin, elle précise les impacts sanitaires de machines de 150 m à 700 m des habitations.</p>
E 19								CONTRE EXTENSION											<p>Alain SOHIER maire de Châtillon sur Morin confirme la position du C.M. du 24/10/22 : 7 voix contre les extensions d'éoliennes sur notre territoire.</p>
E 20								PÉRIMÈTRE DE PROTECTION											<p>Gérard DUMONTEL s'interroge sur la non prise en compte de la ville de Provins au niveau du périmètre de protection dans l'étude environnementale. Trop d'incertitudes le confortent</p>

	<p>majorité silencieuse qui ne se bouge pas n'est pas contre.</p>	
<p>E 24</p>	<p>Philippe ROLLET favorable au projet prévu dans la ZDE pour 11 éoliennes. Il constate que les opposants sont nombreux avec des arguments parfois contestables qui font peur. Il est favorable à l'implantation (énergie propre, risque écologique faible, retombées financières).</p>	<p>Thierry NAVA se livre à une profonde réflexion allant de la période couvrant l'acceptabilité des projets qui paraissait nécessaire et normale à la situation actuelle où les habitants de la Marne et de la Somme apparaissent comme des cobayes dans des colonies où tout est permis en matière d'expérimentation, de saturation et d'inégalités entraînant colère et frustration qui déboucheront sur des réactions radicales. Il dénonce les dégâts en matière de mortalité de l'avifaune, d'atteintes aux paysages et</p>
	<p>FAVORABLE</p>	<p>TAILLES MONSTRUEUSES</p>
		<p>MORALITÉ</p>
		<p>DÉLIQUESCENCE DES RELATIONS SOCIALES</p>
		<p>ATTEINTES AUX PAYSAGES</p>
	<p>ENERGIE PROPRE</p>	
	<p>RETOMBÉES FINANCIÈRES</p>	
	<p>PEU DE RISQUE ECO</p>	

E 26			NUISANCES SONORES VISUELLES MAGNÉTIQUES VIBRATOIRES					ATTENTES AU CADRE DE VIE				ENCERCELEMENT												décrit la déliquescence des relations sociales dans les villages et la colère à l'égard de l'Etat.
E 27					LIEN ENTRE LA TRACONNE ET LA FORESTIERE			APPEL A UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE D'AVENIR					DU VENT											Martine GOUTHIER évoque sa crainte de voir tous ses efforts et ceux de son mari en faveur de leur village et de leur maison être ruinés par ces implantations d'éoliennes encerclant leur village qui apportent nuisances visuelles, sonores, vibratoires, magnétiques et mortalité des oiseaux. Elisabeth PLÉ dépose une plaquette « La Traconne, l'identité du village » présentant le lien fort entre cette forêt et le village de La Forestière. Elle ajoute que projet de parc éolien est vraiment le symbole de la fin d'une politique décadente par rapport à l'énergie, tenue pendant 10 ans, à coup de subventions et appelle à redresser le pays avec une politique énergétique d'avenir et pas avec du vent.

E 28													CHIFFRES PRODUCTION ÉLECTRICITÉ MIS EN CAUSE			PRÉJUDICIALE AUX CHIROPTÈRES		DOUTES QUANT AU BRIDAGE EN PÉRIODE DE PÉNURIE	<p>Virginie LAMBERT trouve floues et approximatives les réponses du porteur de projet à la MRAe. Elle note page 27 qu'EDF privilégie l'évitement des zones à fort enjeux écologiques mais met des éoliennes au pied de la Traconne. Elle note aussi que la carte Sensibilité Chiroptères SRE montre que le parc actuel se situe dans une zone à enjeux non négligeables et qu'une densification du parc serait fortement préjudiciable. Elle doute du bridage en cette période de pénurie d'énergie, bridage qui ne peut être une solution pour l'acoustique et le respect des distances. Quant aux chiffres de production d'électricité annoncés par EDF, elle les met sérieusement en cause.</p>
F-1			PAS DE NUISANCES																<p>Alain SOURDET signale que le soufflé qu'il entend de l'éolienne F3 n'est pas une gêne pour lui.</p>

F-2								PAYSAGE						EOLIENNES					Jean-Luc PERGENT, défavorable au projet, se déclare surpris que l'on mette des éoliennes sur les chemins de randonnées en l'occurrence le Thibaut de Champagne (Epernay-Provins) qui passe à La Forestière. Pour lui, les éoliennes enlaidissent le paysage pour peu d'efficacité.
F-3								IMMOBILIER					SATURATION						Association « Protéger le site de La Forestière » Remise d'une pétition (131 signataires) destinée aux élus de la commune pour leur demander de se mettre en conformité avec la majorité de l'opinion et soulevant 5 points : les nuisances, le positionnement de 3 éoliennes abandonnées en 2013, la dépréciation de l'immobilier, les impacts sur les humains et les animaux, l'envahissement qui ne tient pas compte des habitants.
F-4								PAYSAGE						EOLIENNES					Jean-Pierre RUEILLE est favorable à ce projet, continuation du parc existant qui ne pose aucun problème car les éoliennes apportent production d'électricité,

F 5																				participation au mix énergétique, emploi et esthétisme dans la plaine.	
																				Frédéric MULLER qui n'est pas contre l'éolien dit stop à l'invasion et s'interroge sur les raisons de vouloir implanter aux mêmes endroits des éoliennes supprimées en 2013 sous prétexte d'amélioration des pales. Il évoque l'encerclement futur et la désorientation des migrants. Il critique la répartition des éoliennes dans le département et constate la course à l'argent des propriétaires fonciers et investisseurs. On se moque des nuisances pour une production d'électricité aléatoire.(en annexe état des lieux de l'éolien au 1/10/22).	

F 9						DONNÉES ERRONÉES												IMPACTS SUR LES CHIROPTERES ET LES MIGRATEURS	APPORT INDUSTRIEL NUL / PAS ECOLOGIQUE	unique d'énergie. Considérant que les habitants ont fait leur part en prenant des éoliennes avec le premier parc en installer d'autres c'est prendre le risque de voir se transformer la majorité silencieuse en activistes remontés.
F 10	DOSSIER SANS								PROXIMITE VILLAGES PATRIMOINE HUMAINITE	PAS DE CONSULT	VILLAGE	ENERGIE DEPENDANT DE LA METEO	DÉPARTE							G. Pierre FOURNEAU considère que la commune a participé à l'effort demandé. L'apport de ces installations est quasiment nul. L'impact des éoliennes, à côté de la forêt de la Traconne est néfaste pour les chauves-souris et les migrateurs. Des villages accolés à La Forestière sont protégés par l'appellation « Patrimoine de l'Humanité ». Cette source d'énergie n'est pas si écologique que cela et tributaire de la météo. L'intéressé n'a pas apprécié le forcing des entreprises concernées diffusant des chiffres souvent erronés. Mme et M. VARAGO indique que le promoteur n'a fourni que des documents publicitaires sans présenter

<p>défendre notre territoire. Enquête aurait touchée davantage de monde si elle avait été réalisée par mail.</p>		
<p>Christophe MATHIEU considère que le village a déjà donné sa contribution à la production d'énergie et que cette extension est de très faible intérêt économique au regard des inconvénients et des nuisances (détérioration paysage, trop près du village, atteintes aux biodiversités, impacts sanitaires, interrogation quant au démantèlement, écoute des zones rurales). Pas de soutien de la part de nos maires pour défendre notre territoire. Enquête aurait touchée davantage de monde si elle avait été réalisée par mail.</p>		
<p>Elisabeth PLÉ indique que le plan de bridage est difficilement accessible (volet acoustique. Comment interpréter les codes SM2G, SM2A... (pas de légende !). Sur le plan du projet (pièce 5), la taille des machines (rotor) n'a pas été actualisée.</p>		
	IMPLANTATION TROP PROCHE DU VILLAGE	
	ATTEINTES AUX BIODIVERSITES	
	PAS DE SOUTIEN DES MAIRES	
	DÉPARTEMENT LARGEMENT CONTRIBUTEUR	
	DÉTÉRIORATION DES PAYSAGES	
	NUISANCES SONORES ET VISUELLES	
	ENQUÊTE PLUTÔT PAR MAIL	ACCESSIBILITÉ ET MISE A JOUR DU DOSSIER
<p>F 13</p>		
<p>F 14</p>		

F 15	Courrier anonyme inexploitable																																	
F 16	Irène PIERRAT-VIAT,	favorable au projet, préfère les éoliennes pour la santé aux centrales nucléaires.	SANTÉ PRÉSERVÉE									Le Syndicat Général des	Vignerons après des considérations sur la zone d'exclusion définie par l'UNESCO et la zone de vigilance modérée du plan paysage éolien du vignoble de Champagne défini par France Energie Eolienne considère que l'implantation respecte le prolongement du parc existant mais la hauteur des éoliennes serait supérieure à celles déjà existantes d'où une covisibilité avec une partie des pales des éoliennes A1 et F1. Pas d'opposition au projet mais réserves sur localisation ou hauteur des éoliennes A1 et F1.																					
C 1	EOLIENNES LOCALISATION HAUTEUR	BRIDAGE IMPLANTATIO DANGER SATURATION ENERGIE ALEATOIRE ENCERCLEMENT	DONNEES									Paul JEANNELLE déplore l'encerclement de La Forestière et l'envahissement dus aux projets et aux extensions. Il ne comprend pas cet acharnement à l'égard de la région pour une énergie, certes verte																						

C 2	et renouvelable mais surtout intermittente et aléatoire. Il s'interroge quant à la proximité des éoliennes par rapport aux habitations (F4), à la proposition de remettre 3 éoliennes qui avaient été abandonnées en 2013 et aussi de placer 2 éoliennes trop proches de la forêt ce qui représente un danger pour l'avifaune et les chiroptères de la Traconne. Pour lui, si le bridage est trop important les éoliennes n'ont aucune raison d'être. Il constate sur les documents des divergences quant à la production d'électricité. Enfin, il considère que le parc nuira à l'image de la Champagne et à son patrimoine vivant.																			
C-3	Elisabeth PLÉ pour l'association Protéger le site de La Forestière constate des manquements graves en matière de documents officiels (mis sur le site le 10 octobre) et absence de 2 documents (absence de l'avis de la MRae et de l'intégralité de l'étude d'impact) mis sur le site le 3 novembre. Laura JEANNELLE s'interroge au sujet d'une énergie renouvelable mais intermittente et aléatoire. Elle dénonce l'absence d'information et de consultation publique, des																			

C-4	documents mis tardivement à disposition, l'invasion anarchique qui sature les paysages, les nuisances sonores et visuelles, la proximité des éoliennes, 2 machines à moins de 200 m de la forêt de la Traconne laissant peu de chances à l'avifaune et aux chiroptères. Enfin, elle considère que le parc nuira à l'image de la Champagne (covisibilité avec le vignoble de Bethon à 5 km) et à son patrimoine vivant.	
C 5	<p>L'Association Arrêt du Saccage du Sud-Ouest Marnais (ASSOM51)</p> <p>radicalement opposée à cette extension proteste contre l'envahissement et la saturation du sud-ouest du département par les parcs éoliens. Elle mesure les conséquences de ce projet sur le tourisme, la valeur immobilière, la Charte UNESCO tout cela pour une énergie intermittente non programmable et pas si verte que cela à proximité d'une ZNIEFF 2 remarquable pour sa biodiversité.</p>	<p>ENCERCLEMENT</p> <p>ENERGIE ALÉATOIRE</p> <p>SATURATION</p> <p>PROTECTION BIODIVERSITE</p> <p>EOLIENNES</p> <p>PAYSAGE UNESCO TOURISME</p> <p>ENERGIE RENOUVELABLE</p>

C 6											ENCERCLEMENT			SATURATION		MORTIFERE POUR AVIFAUNE ET CHIROPTERES	IMPLANTATION EOLIENNES	BRIDAGE INSUFFISANT	<p>Louise MATRAT demande d'arrêter cette invasion de parcs éoliens dans le département. Elle se déclare surprise que malgré l'avis très négatif de la MRAe, une éolienne se trouve à 700 m des habitations et deux à moins de 200 m de la forêt de la Traconne classée ZNIEFF 2. Malgré les modifications apportées par le pétitionnaire (garde au sol et bridage) elle considère que ces mesures sont bien insuffisantes pour les chiropères et l'avifaune avec 3 lignes d'éoliennes mortifères.</p>
C 7							CHUTE VALEUR IMMOBILIERE	PAYSAGE								IMPACT AVIFAUNISTIQUE	IMPLANTATION EOLIENNES		<p>André JOURJON qui a consulté les conclusions et l'avis du rapport de 2011 à propos du parc existant considère que le contexte géographique et humain du secteur n'a pas évolué et que les engagements de l'exploitant n'ont pas été tenus. Pour lui les critiques émises à l'époque sont toujours d'actualité : évaluation indépendante non réalisée, ZDE restreinte,</p>

																									<p>éoliennes trop proches des bourgs, risques de nuisances sonores élevées pour F3 et F4 , prise en compte insuffisante de la densité de l'habitat, chute de la valeur immobilière, crainte pour l'impact avifaunistique, recul insuffisant pour les habitations et les bourgs.</p>	<p>Marc LEURQUIN estime que l'on méprise l'avis des habitants. Pour un rendement ridicule, seuls les propriétaires de terrains et les promoteurs en profitent.</p>				
																									<p>C 8</p>					
																														<p>RENDEMENT RIDICULE</p>
																													<p>MEPRIS HABITANTS</p>	
																														<p>PROMOTEURS PROFIT PROPRIETAIRES</p>

C 9																								
C 10							PERTE DE VALEUR IMMOBILIERE				ENERGIE INTERMITTENTE		SATURATION			BIODIVERSITE/MIGRATEURS		TROP D'EOLIENNES/DEMANTELEMENT		TROP D'EOLIENNES				Colette LEURQUIN indique qu'il y a trop d'éoliennes dans le village alors que d'autres départements n'en ont pas.
																								Gabrielle SIMON s'interroge sur la répartition des éoliennes dans notre pays qui produisent une énergie intermittente. Pourquoi ne tient-on pas compte de l'avis des électeurs (avis négatif de 131 personnes sur 209 habitants). Nuisances des éoliennes qui entament la valeur des biens immobiliers. Impact économique car la population ne profite pas de ces implantations. Atteinte à la biodiversité dont les migrants. Entreprises privées augmentent leurs profits. En cas de défaillance qui finance le démantèlement ?

C 11			NUISANCES SONORES ET VISUELLES/ SYNDROME EOLIEN				CHUTE VALEUR IMMOBILIERE	ATTEINTE A LA BIODIVERSITE	PAS DE CONCERTATION NI INFORMATION NI CONSULTATION	ENCERCLEMENT	ENERGIE INTERMITTENTE			ATTEINTE A LA BIODIVERSITE	TROP D'EOLIENNES		<p>Marie-Christine DIJON constate que les éoliennes tournent peu car le gisement de vent est moyen. Alors pourquoi en rajouter (+ hautes) pour un fonctionnement intermittent ? Pas de concertation, ni d'information de la part du promoteur. De plus la mairie refuse de réaliser une consultation pour avis des habitants. Recommandations de l'académie de médecine non prises en compte (impact sonore, syndrome éolien). La biodiversité est également affectée. ZNIEFF de type 2 à proximité. Chute de la valeur des biens immobiliers.</p>
C 12			NUISANCES SONORES					ATTEINTE A LA BIODIVERSITE	MÉPRIS POPULATION	REPARTITION EOLIENNES						<p>Marie-Josèphe MATRAT dénonce l'absence de consultation de la mairie, l'envahissement des éoliennes et la répartition de celles-ci à tout niveau, la hauteur des machines, l'absence d'étude avec les vents dominants NO. Elle regrette le mépris avec lequel on traite la population.</p>	

C 13		NUISANCES SONORES		NUISANCES SONORES			PROFITS AU DÉTRIMENT INTERET GENERAL	IMPACTS SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES		PROPAGANDE/ ABSENCE D'INFORMATION/REFUS DE CONSULTATION	ENCERCLEMENT		SATURATION		BIODIVERSITÉ	RÉPARTITION ÉOLIENNES	<p>Pascal GUEDON qui n'est pas opposé aux énergies renouvelables mais à leur répartition pointe les inconvénients de cette extension : zone encastrée, 2 éoliennes à moins de 200 m des lisières, 1 éolienne à 700 m des habitations. On nous met devant le fait accompli, le maire n'ayant pas souhaité consulter la population. Invasion, encerclement, augmentation des profits et crainte de l'avenir en cas de défaillance lors du démantèlement.</p>
C 14			NUISANCES SONORES					IMPACTS SUR L'AVIFAUNE	IMPLANTATION ÉOLIENNES / PROXIMITÉ HABITATION								<p>André JOURJON passe en revue plusieurs thèmes : l'étude d'impact ornithologique pose question, la brochure distribuée par EDF n'est pas une brochure d'information mais de propagande, population non informée du suivi environnemental lors de la mise en route du parc, aucune concertation avec la population, le projet d'extension prévoit 3 éoliennes déjà refusée par l'administration, la population</p>

<p>s'est clairement prononcée contre l'implantation de nouvelles éoliennes (cf pétition de 131 signatures sur 209 habitants), maigres contreparties accordées au village par le promoteur, l'impact sonore des éoliennes déjà indiqué en 2011 par le C.E. du premier parc, une économie locale qui risque de se dégrader du fait d'une récession économique avec la fuite des résidents secondaires, les arguments des conclusions de l'avis du C.E.</p>																						<p>C 15</p>
<p>Elisabeth PLÉ au nom de l'association « Protégeons le site de La Forestière » ne comprend pas cet entêtement à vouloir étendre ce parc créant déjà beaucoup de nuisances, et repéré dès l'origine, par les autorités administratives du département de la Marne, comme très néfaste pour la population humaine des 2 bourgs et la faune volante. Les 3 nouvelles implantations dont 3 d'entre elles avaient reçu un avis défavorable en</p>	<p>NUISANCES SONORES MALGRÉ PLAN DE BRIDAGE</p>	<p>IMPLANTATION ÉOLIENNES</p>	<p>ZONE MORTIFÈRE AVEC 3 LIGNES</p>										<p>FORÊT DE LA TRACONNE : LIEU DE MIGRATIONS</p>			<p>NUISANCES SONORES</p>						

au patrimoine de l'UNESCO et l'image de la Champagne.																						C 20
<p>Elise TOURNEUX dénonce la proximité du projet avec le village et la forêt. Les machines impactent le quotidien des habitants en raison de leur implantation et produisent des nuisances sonores et visuelles. Elle rappelle le classement au patrimoine de l'UNESCO et défend l'image de la Champagne.</p>		IMPLANTATION EOLIENNES						UNESCO / IMAGE DE LA CHAMPAGNE									NUISANCES SONORES ET VISUELLES					

C 21		PAS D'EMPLOI LOCAL OU NATIONAL	NUISANCES SONORES ET VISUELLES			EFFET BARRIERE		CUPIDITÉ DE CERTAINS	UNESCO / TOURISME				
			SATURATION ANARCHIQUE										
			IMPLANTATION EOLIENNES										
C 22			NUISANCES SONORES ET VISUELLES	PAS D'AVANTAGES POUR LES HABITANTS									

C 23			NUISANCES SONORES ET VISUELLES					DESTRUCTION PAYSAGE / UNESCO	CONSULTATION DES HABITANTS / PETITION	ENCERCLEMENT ET ACHARNEMENT	SATURATION					IMPLANTATION DES EOLIENNES	<p>Virginie LAMBERT, tout à fait défavorable au projet, bien que favorable aux solutions alternatives, considère dans un long développement qu'avec le recul le bilan et l'impact du parc existant est très négatif : modification de la campagne, trop proche des habitations, nuisances sonores et visuelles , énergie intermittente, trop proche de la forêt, bénéfices cupides de certains, saturation des communes, encerclement et acharnement à l'égard des populations, mortalité de l'avifaune, classement UNESCO, non fiabilité des données d'EDF Re.</p>
C 24		NUISANCES SONORES / SANTÉ		VIE A LA CAMPAGNE PAS EN ZONE INDUSTRIELLE							HAUTEUR DES MACHINES						<p>Mme FRANCOIS est contre le projet en raison de la taille des machines et de la proximité des habitations. Elle proteste contre les impacts sonores et l'étude acoustique qui n'a pas pris en compte les vents du NO. Pas de suivi environnemental depuis 2015 selon les engagements d'EDF.</p>

C 25																					<p>G�rard VOGLER, agriculteur, est pour le projet en tant que dirigeant d'une multinationale. Pour lui une �olienne c'est un pactole. Il se moque de tout le reste, patrimoine, petits oiseaux...</p>	
C 26																						<p>Anne MOREAU et Claire DELAVAUX ont d�pos� leur contribution par courrier qui a �t� trait�e en F 8.</p>
C 27																						<p>Ernest MONTALI oppos� au projet, consid�re qu'il n'y a pas eu de consultation juste des documents promotionnels, publicitaires et mensongers de la part du promoteur. Il �voque la p�tition de 131 signatures et les 3 �oliennes refus�es il y a 10 ans. Il craint que la taille des machines amplifie les impacts d�j� connus, sonores, visuelles et dangereux pour la biodiversit�. Pour lui, le d�partement est suffisamment surcharg� en �oliennes.</p>

C 28			NUISANCES SONORES VISUELLES						DÉGRADATION PAYSAGES				MANQUE D'INFORMATION				MISE EN CAUSE DES ÉLUS CUPIDITÉ	ATTEINTES A LA BIODIVERSITÉ	FAIBLE RENDEMENT	<p>Mohammed BOUINANE opposé au projet considère que les éoliennes font tache dans la superbe nature du secteur. Il évoque la dégradation de la faune, les nuisances sonores et visuelles, le faible rendement énergétique. Sa commune ressemble à une prison encerclée par des éoliennes.</p>
C 29			NUISANCES SONORES SANTÉ																	<p>Franck MICHÉ se positionne contre l'extension du parc, ayant déjà à subir les nuisances sonores de l'éolienne F3 qui use sa santé et dévalorise son patrimoine. Il met en cause certains élus prêts à sacrifier la vie de certains citoyens sur l'autel du profit de quelques propriétaires fonciers et de promoteurs cupides et sans scrupule. Il considère que ce projet s'est fait discrètement sans réelle information de la population. Il évoque également sa lutte contre le premier parc.</p>

C 30			NUISANCES SONORES , VISUELLES			EFFET BARRIERE / MIGRATIONS PERTURBEEES		FINANCES / CHANTAGE FINANCIER	ATTEINTES ENVIRONNEMENTALES		ENCERCLEMENT	SATURATION	COHESION SOCIALE	TROP PROCHES HABITATIONS	<p>Aude et Guillaume NICOUUD, futurs habitants permanents de Nesle la Reposte sont consternés par cette extension qui va aggraver les impacts sonores, visuels et environnementaux dans un secteur et un département déjà saturés alors que d'autres départements sont préservés. Au niveau de la biodiversité, les intéressés évoque également l'effet barrière des 3 lignes d'éoliennes et le couloir de migration perturbé.</p>
C 31		NUISANCES SONORES , VISUELLES, TROP DE BÉTON		ATTEINTES MIGRATIONS / EFFET BARRIERE											<p>T. JOUGLET estime que les 5 éoliennes prévues vont en rajouter une couche et que trop c'est trop : trop proche de la Traconne, trop hautes pour les couloirs migratoires, trop d'impact visuel la nuit, trop de béton, trop proche des habitations, trop d'impact sur la cohésion sociale, trop de manque de bon sens et de cohérence, trop dans nos campagnes, trop de finances et de chantage financier.</p>

C 32			NUISANCES				ATTEINTE AUX PAYSAGES		ENCERCLEMENT	ENERGIE PEU VERTE	SATURATION	ATTEINTE A LA BIODIVERSITE	EOLIENNES TROP HAUTES	<p>Justine PIGOT, fortement défavorable au projet s'insurge contre cette extension et toutes les autres dans ce secteur qui conduit à l'encerclement des villages au détriment de la charte UNESCO, du vignoble. Elle constate les disparités entre les territoires et estime que la Marne a déjà largement contribué. doutant que l'énergie éolienne soit aussi verte qu'annoncée, elle dénonce les impacts négatifs de ce parc pour l'avifaune. Elle déplore le manque d'information des communes voisines et les permanences en semaine de l'E.P. sauf celle du samedi 3 décembre. Elle a conscience des avantages financiers procurés par l'implantation mais n'est pas certaine que la population connaisse les inconvénients et les risques.</p>
------	--	--	-----------	--	--	--	-----------------------	--	--------------	-------------------	------------	----------------------------	-----------------------	---

C 33 - 33 bis	<p>ABSENCE D'INDICATIONS QUANT AU POSTE SOURCE</p> <p>PROMESSES DE BAIL ENCOURENT NULLITÉ POUR VICE DU CONSENTEMENT</p> <p>Gérard DUMONTEL qui a adressé 2 contributions dont l'une figure déjà dans E 17 évoque dans ce complément un point de droit à propos des promesses de bail emphytéotique et de coût à propos du poste source dédié à ce projet. Il considère que les actes sous-seing privés entre les propriétaires et le promoteur éolien sont frappés de dol en conséquences des manœuvres engagés par ce dernier pour contraindre les propriétaires à s'engager de façon irrévocable. Par ailleurs, il indique qu'en l'absence de précision quant au poste source du projet, le dossier n'est pas finalisé notamment au niveau du coût et que les impacts (distance de 14 km) générés par le raccordement ne peuvent être appréciés correctement.</p>
---------------	--

C 34	MISE A JOUR NON EFFECTUÉE DANS CERTAINES PIÈCES DU DOSSIER																								Elisabeth PLÉ (association PSLF) trouve regrettable que les modifications apportées par le pétitionnaire ne figurent que dans la pièce 8 et que les pièces 3a, 5 et 6 ne soient pas a minima actualisées ce qui peut entraîner des observations incertaines de la part du public.
C 35																									Véronique FORT NAVA considère que les habitants du secteur ont contribué à la dimension des villages et à la politique énergétique. Elle souhaite que cet encerclement cesse et demande la justice dans la répartition territoriale des éoliennes.
C 36																									Geneviève DEL OLMO se rend bien compte des impacts négatifs au regard des parcs existants. Elle dénonce les nuisances, la baisse de la valeur du patrimoine, l'impact sur la faune, la saturation du département et la désinformation.

C 37	<p>Mme DOREY dans un document de 7 pages illustré de cartes et de graphiques dénonce incohérence et bridage illusoire, déni de démocratie, impact paysager dévastateur(éoliennes de taille différente), l'inégalité des territoires, la charte UNESCO bafouée, l'impact négatif sur la valeur mobilière, l'impact lumineux intolérable, l'impact sonore nuisible, la distance insuffisante des habitations, le mix énergétique pas concluant avec les éoliennes, les garanties financières insuffisantes pour le démantèlement, le plan d'affaire prévisionnel et échéancier de la dette bancaire absents, l'impact négatif sur l'avifaune et les chiroptères, l'impact négatif sur les faisceaux hertziens, les travaux de raccordement indiqués pourront être modifiés. Mme DOREY demande que les promoteurs respectent la MRAE, l'UNESCO, les institutions de protection des paysages et de</p>
	BRIDAGE ILLUSOIRE
	DISTANCE INSUFFISANTE DES HABITATIONS
	IMPACTS NÉGATIFS SUR L'AVIFAUNE ET LES CHIROPTERES
	MANQUE DE RESPECT POUR LES INSTITUTIONS
	DÉNI DE DÉMOCRATIE
	PAYSAGES / UNESCO / INÉGALITÉ DES TERRITOIRES
	GARANTIES FINANCIERES INSUFFISANTES
	NUISANCES SONORES, VISUELLES, LUMINEUSES
	DOSSIER PAS A JOUR / ABSENCE DU BUSINESS PLAN

C 43	Marie-Lise CHANIN, membre de l'Académie des Sciences rappelle les conclusions claires du rapport des 3 académies de l'Institut : plus de constructions d'éoliennes sur la terre et seulement en mer à plus de 40 km des côtes.																			
C 44	Francis TETREAU rappelle la saturation du département et plus encore du sud-ouest. Ignorance des directives de covisibilité depuis Provins, de la Charte Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et de la convention d'Aarhus. Il insiste sur la proximité des habitations et de la forêt, l'encerclement de La Forestière, la consultation inexistante des habitants.	PLUS D'ÉOLIENNES					ENGERCELEMENT DE LA FORESTIÈRE	CONSULTATION INEXISTANTE												
C 45	Monique GRESSIN déplore le déni de démocratie, le bilan carbone déplorable et considère qu'oiseaux et chauves-souris ne sont pas respectés. On ne tient pas compte de la charte UNESCO, du vignoble sézannais et du bridage qui va être supprimé.							DÉNI DE DÉMOCRATIE	PAYSAGE / UNESCO / VIGNOBLE									MIGRATIONS		

C 46																					Delphine AUBERT pour l'association STOP AUX PROJETS ÉOLIENS évoque la production d'électricité et se demande si elle tient compte des arrêts, la garde au sol mais parc déjà impacté, la saturation du sud-ouest, l'AVAP de Provins et l'absence de consultation des habitants.
C 47																					Nelly JACQUOT-PREAUX dénonce les mensonges sur le démantèlement, le recyclage et les subventions. La prolifération anarchique des éoliennes trop près de la forêt perturbant les oiseaux ainsi que l'avenir du tourisme la préoccupent.
C 48																					Pierre LÉNA fait part des recommandations 3 et 5 du rapport des 3 académies au regard du projet et indique que la zone d'implantation est inadaptée, que 2 éoliennes sont à moins de 200 des lisières, que les éoliennes sont à 700 m des habitations (préconisation 1500 m) et que la population n'a pas fait l'objet d'une consultation.

C 49			NUISANCES				PAYSAGE / UNESCO / COVISIBILITÉ PROVINS ET PATRIMOINE LOCAL	DÉNI DE DÉMOCRATIE		SATURATION	PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊT / DÉCISION DES ÉLUS MARNAIS	PALES RECYCLABLES ?	<p>Xavier LETCHIMY associations DON QUICHOTTE et ECEP51 constate le déni de démocratie et la désinformation. Les documents sur la prise illégale d'intérêt d'élus ne sont pas accessibles. Les plans n'ont pas été actualisés. Les distances d'éloignement des habitations et des lisières ne sont pas respectées. La covisibilité est une catastrophe qui entraînera dévaluation des biens, désertification et conséquences pour le tourisme et les coteaux classés. Aucune précision sur les pales recyclables. Il rappelle la saturation et la volonté des élus marnais de stopper les installations d'éoliennes.</p>
------	--	--	-----------	--	--	--	---	--------------------	--	------------	--	---------------------	--

C 50			NUISANCES SONORES, VISUELLES,				PAYSAGES, TOURISME, RESIDENCES SECONDAIRES		ENCERCLEMENT		SATURATION		OISEAUX S'ADAPTERONT !		PAS DE CERTITUDE SUR LE SUR LE BRIDAGE	<p>Elisabeth PLÉ faisant le constat de l'impact de l'homme sur la biosphère et la nécessité d'introduire du renouvelable estime que l'éolien ne doit pas causer plus de mal qu'il n'est censé combattre. Elle passe ensuite en revue des considérations sur l'extension : zone repérée à l'origine comme inadaptée, pas de suivi environnemental du parc I, pas de consultation de la population. Autres considérations : sur la production avec un gain en GES tout à fait relatif, une inégalité de répartition sur le territoire, une invasion du sud-ouest marnais, l'encercllement des villages, un parc en zone d'exclusion des Coteaux Champenois, dans l'aire du périmètre de protection visuelle de Provins et dans une zone prisee par les résidents secondaires parisiens. Enfin elle pointe tous les enjeux : chiroptères, avifaune, acoustique, sonores, paysagers, clignotements de nuit, bridage soulignant</p>
------	--	--	-------------------------------	--	--	--	--	--	--------------	--	------------	--	------------------------	--	--	---

incohérences et mesures illusoires.																			C 51
Jonathan POIGNET et Cindy TRIQUENOT, insistant sur la cadre agréable de leur village, sur la transition énergétique nécessaire constatent les maux infligés avec l'implantation anarchique de parcs éoliens : manque d'information, pas de consultation publique, saturation, taille des éoliennes plus bruyantes, proximité des habitations, pas de suivi environnemental depuis 2015, zone classée ZNIEFF II avec 2 éoliennes à moins de 200 m, pas de bénéfice pour l'emploi.		ZNIEFF DE TYPE II / TAILLE ÉOLIENNES		SATURATION			PAS DE CONSULTATION PUBLIQUE							NUISANCES / PAS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL		PAS DE BÉNÉFICE POUR L'EMPLOI			

C 52																								Thierry NAVA- Contribution en E 25
C 53								PROTECTION DE TOUTES LES RESSOURCES									IMPÉRITÉ DES IMPLANTATIONS							Guillaume NICOUJ considère que les ressources locales humaines, patrimoniales, naturelles ou culturelles méritent d'être encore mieux mises en valeur et non attaquées par des demandeurs non publics. Il propose une reforestation aux retombées locales bien plus communes, utiles et pérennes.

C 54			PAS DE NUISANCES	AMÉLIORATION FINANCES COMMUNALES													GRUES CENDRÉES PRÉSENTES	PAS DE PROBLÈME	Philippe ROLLET, favorable au projet, estime que les communes ont besoin de revenus complémentaires pour le budget et le besoin des habitants. L'énergie éolienne complète le nucléaire. Il ne constate pas de nuisances et affirme que le mégawatt éolien est le moins cher actuellement avec un démantèlement facile.
------	--	--	------------------	----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------------------	-----------------	---

C 55			NUISANCES					PAYSAGES / VIGNOBLE DU SÉZANNAIS / ZONE EXCLUSION UNESCO						INÉGALITÉS DES TERRITOIRES			COVISIBILITÉ PROVINS / GÂCHIS TERRES CULTIVABLES		<p>Marc SCHNELL pour l'association ADENOS argumente avec les éléments suivants : manquement à la démocratie au niveau de l'information. Le projet n'apporte rien au territoire C'est une énergie intermittente et aléatoire Et un gâchis de terres cultivables. Il critique la saturation et estime que le vignoble sézannais est protégé par la charte UNESCO. Il relève l'implantation des éoliennes dans la zone d'exclusion de la charte UNESCO et déplore la covisibilité avec la cité de Provins, l'impact paysager et les inégalités entre les territoires.</p>
------	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------------	--	--	--	--	--

C 56			NUISANCES ACOUSTIQUES					COVISIBILITÉ CHATEAU ESTERNAU AVAP PROVINS					SATURATION				DÉVELOPPEMENT ANARCHIQUE		Jacques BILESIMO indique la production aléatoire de l'éolien, l'encerclement d'Esternay, l'impact visuel, la covisibilité avec le château d'Esternay, l'absence de référence à l'AVAP de Provins, la saturation, le développement anarchique et les nuisances notamment acoustiques.
------	--	--	-----------------------	--	--	--	--	---	--	--	--	--	------------	--	--	--	--------------------------	--	--

C 57	ABSENCE DE CARTES ACTUALISÉES	NUISANCES		DÉVALORISATION	PAYSAGES, UNESCO, AVAP PROVINS,	MANQUE DE CONSULTATION		SATURATION	CONFLIT D'INTÉRÊT	DÉMANTÈLEMENT	<p>Stéphane DUBOIS pour l'association APENC51 déplore la destruction cadre de vie, l'absence de 2 documents sur le site de la DDT, zone dans le périmètre de l'AVAP de Provins, la proximité directe de la ZNIEFF et des habitations, l'impact sur les aquifères, l'impact sur les paysages de jour comme de nuit, les troubles du voisinage, la dévalorisation immobilière, les effets cumulatifs non pris en compte et la saturation. Il dénonce les Conflit d'intérêt, les méthodes utilisées par les promoteurs manquant de transparence et de probité, l'absence de cartes actualisées lors de l'E.P., le facteur de charge sciemment omis, la consultation non effectuée des habitants en amont.</p>
------	-------------------------------	-----------	--	----------------	---------------------------------	------------------------	--	------------	-------------------	---------------	---

C 66 bis																								Jocelyne LE DEUC est favorable à l'extension du parc pour l'avenir de la commune. Le parc est mesuré et raisonnable.
C 67																								Samuel FOURNAISE est favorable à l'extension.
C 68																								Thierry DUPUIS est favorable à l'extension du parc pour l'avenir de la commune. Le parc est mesuré et raisonnable.
C 69																								Anthony BOGO est favorable à l'extension du par cet pour les énergies vertes. Je ne ressens aucune nuisance et préfère les éoliennes aux centrales nucléaires.
C 70																								Arthur DUPUIS est favorable à l'extension du parc pour l'avenir de la commune. Le parc est mesuré et raisonnable.
C 71																								Prisca DESOBEAU est favorable au parc, n'y voyant aucune nuisance. Elle est favorable au développement de cette source d'énergie et à nouveaux parcs. L'éolien est à privilégier plutôt que le nucléaire.

